

COMMUNE DE
CHAULNES

Avec Vous

BULLETIN
MUNICIPAL

N°:100

OCTOBRE 2024



*Retrouvez
le n°1 de
septembre 1995
à l'intérieur de
ce numéro
100*

LES PERMANENCES
LE MOT DU MAIRE
LES SERVICES MÉDICAUX DE LA COMMUNE
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
BIEN VIVRE A CHAULNES
LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS
INFORMATIONS DIVERSES
CÔTÉ CUISINE
LE COIN DES ENFANTS
UN PEU D'HISTOIRE

**1995
2024**

numéro 1
1995 / 2024
100

VOTRE MAIRIE :

7, rue des Lieutenants Terpraut et Grenier, 80320 CHAULNES

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi / mardi
Jeudi / vendredi
8h30 - 12h00
13h30 - 17h00
Fermée le mercredi

NOUS CONTACTER :

Par téléphone :
03.22.83.80.80
Par mail :
accueil@mairiechaulnes.fr
Sur internet :
www.mairiechaulnes.fr
Rubrique « contact ».

SUR FACEBOOK :

« L'avenir de Chaulnes Avec Vous »

**POUR RENCONTRER SUR RENDEZ-VOUS :****LE MAIRE**

M. Thierry LINÉATTE

LES ADJOINTS

M^{me} Nadège LATAPIE-COPÉ
Social / CCAS

M. Benoît GANCE
Bâtiment / Voirie

M^{me} Anne LEBRUN MERLIN
Communication / Environnement /
Logement

M. Arnaud NOBLÉCOURT
Culture et Loisirs

**MISSION LOCALE**

M.E.E.F.

Santerre Haute Somme

Horaires des permanences : Mardi : 14h00 - 16h45

Sur rendez-vous auprès de la mission locale de Péronne.

A.C.P.G./C.A.T.M.

Nadège Latapie-Copé

Renseignements à l'accueil de la mairie de Chaulnes.

06.85.37.41.96

LA CROIX ROUGE

Unité locale

De Haute Picardie

Permanence au local de la Croix Rouge : 36, avenue Roger Salengro
80320 CHAULNES (à côté du magasin Carrefour)

Le lundi de 14h30 à 15h30 (tous les 15 jours).

RELAIS PETITE ENFANCE

Séverine Fareneau

Permanences rue Poulin

06.07.37.82.25 / 03.22.85.48.06

www.terredepicardie.fr

Permanences téléphoniques le lundi et le vendredi de 13h00 à 14h30.

Permanences physiques les lundis et vendredis (sur rendez-vous).

PERMANENCE D'AVOCAT

Un vendredi par mois, de 14h à 16h, en mairie.

Sans rendez-vous (renseignements en mairie).

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Alain Ségouffin

Cour d'appel, Tribunal d'instance d'Amiens. 06.12.47.97.69

Permanence le 1^{er} lundi du mois sur rendez-vous, à prendre en mairie.

ASSOCIATION SAINT JEAN

Permanences en mairie.

Horaires de permanences :

Mardi & Vendredi : 09h00 - 10h30 / Jeudi : 15h30 - 17h00

ACCUEIL DE LOISIRS

Terre de Picardie

Inscriptions et renseignements : <https://terredepicardie.fr/>

Rubrique « Enfance-Jeunesse ».

Contacts :

03 64 63 00 54 / f.lhomme@terredepicardie.fr.

PAROISSE DE CHAULNES

1, rue des Lieutenants Terpraut et Grenier 80320 CHAULNES

03.22.85.40.45

Horaires des permanences :

Mercredi & Vendredi : 09h30 - 11h00 / Samedi : 10h30 - 11h30

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Bulletin municipal numéro 100 !!! Centième édition pour cette revue ancrée depuis près de 30 ans dans la vie de la commune. J'en profite pour remercier toutes les personnes qui se sont impliquées tout au long de ces années et celles qui œuvrent encore et toujours pour sa réalisation et sa diffusion. Ce bulletin municipal s'est sans cesse amélioré d'année en année, merci également à tous ceux qui, individuellement ou par le biais de leur association, « remplissent » régulièrement ses pages. Un retour dans le temps, un peu nostalgique, vous permettra de voir ou de retrouver dans ces pages ce que fut le numéro 1 de ce bulletin et imaginer l'évolution qui a suivi.

Vous y êtes également pleinement informés de la vie, des décisions et projets de votre conseil municipal, de façon régulière et en toute transparence. Les comptes-rendus de réunions de conseil municipal ont eux aussi évolué, cette fois de façon obligatoire et légale, en adoptant le terme de « procès-verbal » de séance de conseil, avec un contenu et une présentation plus formels. Nous avons néanmoins tenu à continuer à y inclure les interventions, remarques et propositions des conseillers municipaux. Ces séances doivent rester des lieux de vie démocratique, en rappelant d'ailleurs qu'elles sont ouvertes au public.

Gros événement de cette fin d'année à Chaulnes : le SARCOM se déroulera du 8 au 11 Novembre dans notre commune. Venez nombreux admirer les savoirs, savoir-faire et compétences de nos artisans et commerçants. Lieu également de rencontres intergénérationnelles...

Thierry Linéatte
Maire de Chaulnes



Mairie de Chaulnes :

7 rue des Lieutenants

Terpraut et Grenier

80320 CHAULNES

Téléphone :

03.22.83.80.80

Mail :

accueil@mairiechaulnes.fr

Site internet :

www.mairiechaulnes.fr

Conception et réalisation :

Mairie de Chaulnes

Prix :

Gratuit

Dépôt légal :

À parution



Le parc



Le clocher de l'église

MAISON DE SANTÉ

16 ter avenue Aristide Briand

Secrétariat du lundi au vendredi : 08h00/12h00 - 13h30/18h30

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

(Sur rendez-vous)

Dr Mylène FOUET-EMERY

DU de gynécologie et de nutrition

03.22.86.31.01

Dr Antoine HOULLIER

03.22.86.31.02

Dr Chella LEFOLLE

DU de gynécologie et formation en hypnose et technique EMDR, maître de stage pour les internes

03.22.86.31.03

Dr Ingrid HUET-RAOUX

DU de gynécologie

03.22.86.31.04

Dr Benoît FAUSTIN

03.22.86.31.01

INFIRMIER(E)S

CABINET INFIRMIERS DE CHAULNES

Estelle CAMPA, Agathe BRUYER, Odile SENECHAL, Quentin SENECHAL, Mathilde LETURGIE

Permanences :

06h45/07h20

09h45/10h45 - 13h00/13h30

Pour les soins à domicile en semaine, dimanche et jours fériés

Sur rendez-vous : 03.22.85.40.06

CABINET INFIRMIERS

HAUTE-PICARDIE

Daniel TAIX,

Naomi FLEUREAU-BETINA.

Permanences :

Du lundi au vendredi :

07h00/07h30

09h30/09h50 - 17h30/18h00

Le samedi : 09h30/09h50

Pour les soins à domicile,

surrendez-vous : 03.22.84.11.54

OSTÉOPATHE

(Sur rendez-vous)

DANIEL TAIX

07.61.54.53.05 (ou Doctolib)

ASSOCIATION ASALÉE

Corinne FRANCOIS

Infirmière de Santé Publique

Consultation prise en charge

Sur rendez-vous :

06.66.33.89.78

ORTHOPTISTE

Noémie LASSELIN

06.26.04.24.12 (le lundi am)

ORTHOPÉDISTES

Dr Maxime MENCIARE

(Membres inférieurs)

De la clinique Pauchet Amiens, 1 jeudi par mois.

03.22.33.73.50

Dr Vittorio FERRARI

(Membres supérieurs)

De la clinique Pauchet Amiens 1 jeudi par mois.

03.22.33.72.30

ORL

Marine PERIA

De la clinique Victor Pauchet

(1 à 2 jeudis par mois)

03.22.95.70.70

ANGIOLOGUE

Dr Marie TOULEC

De la clinique Pauchet Amiens

2 mercredis par mois.

03.22.33.71.40

GASTRO ENTÉROLOGUE

Dr Marthe CHAVANCE-THELU

De la clinique Pauchet Amiens

Le mardi matin tous les 15 jours

Sur rendez-vous :

03.22.91.57.24

CHIRURGIENS DENTISTES

40 rue Roger Salengro (sur rendez-vous)

Dr HERVÉ DELLACHERIE

03.22.85.44.43

Dr CLIO ASTIER

03.22.85.44.43

PHARMACIES

FLAMENT-VANYSACKER

16 bis avenue Aristide Briand - 03.22.85.40.32

En semaine : 09h/12h - 14h/19h.

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

SAVARY-DEBLOCK

23 rue Odon Dumont - 03.22.85.40.07

En semaine : 09h/12h - 14h/19h.

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

 3237 Pour connaître la pharmacie de garde

DOCTEUR GÉNÉRALISTE ÉCHOGRAPHIE GÉNÉRALE

Dr HERVÉ GUYOT

12, avenue Aristide Briand / 09.79.59.23.85

AMBULANCES

AMBULANCES DE HAUTE PICARDIE

03.22.85.40.15 ou 06.99.40.40.15

24h/24, 7jours/7 / Transports sanitaires assis ou couchés.

SERVICES MÉDICAUX INTERENTREPRISES

(Médecine du travail)

46 avenue Aristide Briand / 03.22.83.97.58

NATUROPATHE PRATICIENNE EN RÉFLEXOLOGIE

AMANDINE MENDY

77, avenue Aristide Briand / 06.88.60.84.92

amendy.naturopathe@gmail.com

 amandine.et.sa.naturopathie  Amandine & sa naturopathie

INFIRMIÈRES DIPLÔMÉES D'ÉTAT MARIE HUET ET GLADYS POIDEVIN

Soins à domicile ou en cabinet. 7/7, sur rendez-vous

07.87.77.25.29

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 02 juillet 2024

Date de la convocation : 21 juin 2024, affichée le jour même

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Airès Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Claire Lecot-Robit.

Absents excusés :
Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte,
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
M. Thomas Poulet avec pouvoir à M. Benoit Gance
Mme Emilie Aberbour avec pouvoir à M. Dominique Capelle
M. Grégory Devaux

Secrétaire de séance : Mme Nadège Latapie-Copé

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Emprunt église ;
- Demande de subvention au Département pour les cloches de l'église ;
- Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement rue de Pertain ;
- Fixation des loyers des logements du 11 avenue Aristide Briand ;
- DM 1 / Amortissement FDE ;
- Convention financière avec la FDE pour l'éclairage public de la zone industrielle ;
- Clôture de la régie n°63 : CLSH ;
- Rapport annuel et EVD de Terre de Picardie.

I. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Nadège Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS - VERBAL DU 14 MAI 2024

M. Régis Lecot demande à Monsieur le Maire s'il s'est renseigné sur le poste de policier municipal.

Monsieur le Maire acquiesce et l'informe que ce poste sera présenté au BP 2025.

Le P.V. de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

III. EMPRUNT ÉGLISE

Délibération n° 452024 : Autorisation d'emprunt pour les travaux de l'église auprès du Crédit Agricole Brie Picardie

Monsieur le Maire informe que :

- pour les besoins de financement des travaux de rénovation de l'église,
- au vu des délais d'obtention des subventions concernant les projets en cours (11, A. Briand, parc de loisirs, signalétique,...)

- considérant que ces délais pourraient mettre en difficulté la trésorerie de la commune, la commission des finances propose de recourir à un emprunt d'un montant de 500 000 €.

Une consultation a été lancée auprès de trois établissements bancaires.

Considérant l'offre de prêt du Crédit Agricole Brie Picardie pour un montant total de 500 000 €

proposant un financement selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

Montant du contrat de prêt : 500 000 €

Durée du contrat de prêt : 25 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 3,58 %

Commission d'instruction : 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide

- de contracter auprès du Crédit Agricole Brie Picardie, un emprunt d'un montant total de 500 000 € et d'approuver les caractéristiques visées ci-dessus ;

- de conférer toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Vote : Par 18 Voix POUR (dont 4 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

M. Philippe Cheval : L'entretien du patrimoine, c'est pour des décennies. Il n'est donc pas honteux de faire porter cet emprunt qui concerne un investissement lourd, par plusieurs générations. La fondation du patrimoine va-t-elle intervenir aussi ?

M. Thierry Linéatte : oui, notre dossier est considéré complet par la fondation du patrimoine, que je dois recontacter pour finaliser les accords et la convention.

IV. DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR LES CLOCHES DE L'ÉGLISE

Délibération n° 392024 : Demande de subvention au titre du fonds d'appui aux communes 2022-2024 Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, le projet de restauration des cloches de l'église. Il propose de solliciter une aide du Département pour restaurer ces cloches (montant de la restauration 21 720,70 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime,

Décide

- d'adopter le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Appui aux Communes et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Conseil Départemental : 40 % : 8 688,28 €

Part revenant au maître d'ouvrage :

- Fonds propres : 13 032,42 €

M. Linéatte rappelle que cette restauration n'entraîne pas dans l'enveloppe subventionnable DETR (état), ni dans les subventions allouées par la région et le département, celles-ci étant plafonnées. C'est donc une opportunité supplémentaire que de profiter de cette subvention.

Vote : Par 18 Voix POUR (dont 4 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

V. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR L'AMÉNAGEMENT RUE DE PERTAIN

Délibération n° 402024 : Création d'un parking rue de Pertain – Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'un parking dans le cadre de l'aménagement d'un espace de loisirs rue de Pertain. Il propose de solliciter une aide auprès de l'état au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : création d'un parking rue de Pertain. Il rappelle le plan de financement déjà acté par le conseil municipal et les financements déjà obtenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

Décide

- De réaliser les travaux de création d'un parking rue de Pertain ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Vote : Par 18 Voix POUR (dont 4 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

VI. FIXATION DES LOYERS DES LOGEMENTS DU 11 AVENUE ARISTIDE BRIAND

Délibération n°462024 : Logements communaux, 11 avenue Aristide Briand / loyer et bail

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les 2 logements communaux situés au R+1 du 11 avenue Aristide Briand, récemment rénovés, sont louables. Afin de pouvoir louer ces logements, M. le Maire demande que soit défini les montants des loyers qui seront appliqués (avec conventionnement APL). Il précise également que ces loyers sont nets de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

- de fixer les loyers mensuels des logements situés au R+1 du 11 avenue Aristide Briand à la somme de 423,94 € pour le logement de 80,20 m² et de 485,47 € pour le logement de 91,84 m². Ces loyers seront réglés à terme échu au Trésor Public. Un mois de dépôt de garantie sera demandé à la signature du bail ;
- que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE ;
- d'autoriser M. le Maire à effectuer l'état des lieux et à signer le contrat de location avec les intéressés et tous documents s'y rapportant.

Vote : Par 18 Voix POUR (dont 4 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Mme Anne Lebrun : Pouvons-nous d'ores et déjà proposer ces logements à la location ?

M. Thierry Linéatte : oui cependant nous n'avons pas encore de conventionnement APL (obligatoire pour l'attribution de la DETR). De plus des conditions de ressources correspondant au PLUS devront être respectées.

M. Arnaud Noblécourt : Les locataires nous seront donc imposés ?

M. Thierry Linéatte : non, nous les choisirons cependant nous devons respecter quelques critères, par exemple un plafond de revenus.

M. Arnaud Noblécourt : je trouve inadmissible que nous ne puissions pas choisir librement les locataires. Il ne faut pas faire trop de « social ».

M. Thierry Linéatte : si nous voulons obtenir la subvention DETR nous devons respecter ces conditions, peu contraignantes car de nombreux locataires potentiels entrent dans ces critères.

Le conseil municipal est invité à visiter ces logements le vendredi 5 juillet 2024 à 18h30.

VII. DM 1 / AMORTISSEMENT FDE

Délibération n° 412024 : Décision Modificative

Le Conseil Municipal entérine les virements de crédits budgétaires comme suit pour régulariser une erreur d'imputation FDE :

Dépense compte :	204182/041	3 021,20 €
Recette compte :	21538/041	3 021,20 €

Vote : Par 18 Voix POUR (dont 4 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

VIII. CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LA FDE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA ZONE INDUSTRIELLE

Délibération n° 422024 : Eclairage public rue d'Hallu, Route d'Hallu, rue Ambroise Paré, le Bois à Genets (Zone Industrielle)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme dans les secteurs de la commune suivants :

► rue d'Hallu, Route d'Hallu, rue Ambroise Paré, rue Henri-Dunant (Zone Industrielle)

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 137 513,00 € TTC. Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la Commune une convention financière suivant le plan de financement suivant :

Travaux d'éclairage public :

Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre) : 50 891,00 €

Aide du Fonds d'appui aux communes du	
Département de la Somme :	43 311,00 €
Contribution de la Commune :	43 311,00 €
TOTAL TTC :	137 513,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime,

Décide

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme ;
- de solliciter l'accompagnement financier du Département ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière ;
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 43 311,00 €.

Vote : Par 18 Voix POUR (dont 4 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

M. Linéatte rappelle qu'une demande de subvention « fonds vert » est également en cours, ce qui amènerait ce dossier à un financement final de 80%.

IX. CLÔTURE DE LA RÉGIE N°63 / CLSH

Délibération n°432024 : Suppression de la régie de recettes n°63 : perception participations tickets-sport et CLSH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 avril 2003 instituant une régie de recettes pour la perception des participations au tickets – sport et CLSH ;

Vu que la compétence animation jeunesse revient à la communauté de communes Terre de Picardie, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de clôturer la régie n°63 et de mettre fin aux fonctions des régisseurs titulaire et suppléant de cette régie.

Le conseil municipal, unanime, après en avoir délibéré

Décide

- de clôturer la régie de recettes n°63 : perception des participations tickets-sports et CLSH ;
- de mettre fin aux fonctions des régisseurs : titulaire et suppléant.

Vote : Par 18 Voix POUR (dont 4 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

X. RAPPORT ANNUEL ET EVD DE TERRE DE PICARDIE

Délibération n°442024 : Adoption des rapports de Terre de Picardie : rapport d'activités 2023 et rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement stipulent que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel retraçant l'activité de la Communauté de Communes et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Les rapports reçus doivent être présentés par le Maire au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Après présentation de ces rapports et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime,

Décide

- d'adopter le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes et le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Vote : Par 18 Voix POUR (dont 4 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Concernant le rapport d'activités Terre de Picardie :

M. Régis Lecot : ce qui me marque dans ce rapport, c'est la perte d'enfants dans les écoles : 200 élèves sur 3 ans...

M. Thierry Linéatte : oui nous sommes victimes de la démographie actuelle qui baisse.

Concernant le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets :

M. Philippe Cheval informe que contrairement à ce qui était prévu dans l'appel d'offres pour la collecte

des ordures ménagères, les jours fériés comme le jour de l'an, Noël, le 1er mai seront finalement travaillés à la demande des agents de l'entreprise Gurdebecke.

M. Régis Lecot remarque que Chaulnes et ses alentours sont mauvais en tonnage.

M. Thierry Linéatte : oui mais pas partout.

M. Philippe Cheval : globalement le niveau du tri à Chaulnes est bon.

M. Régis Lecot : il y a encore des artisans commerçants qui ne trient pas.

M. Philippe Cheval : ils paieront donc plus cher avec la tarification incitative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

PROCÈS-VERBAL Séance du Conseil Municipal du 06 août 2024

Date de la convocation : 30 juillet 2024, affichée le jour même

Étaient présents : M. Thierry Linéatte, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Grégory Devaux, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Emilie Aberbour, Mme Angéline Darras, M. Thomas Poulet.

Absents excusés :

- Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte,
- Mme Virginie Masson avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
- Mme Latapie-Copé avec pouvoir à M. Benoit Gance
- Mme Claire Lecot-Robit avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt
- M. Aires Ferreira avec pouvoir à M. Claude Merlin

Secrétaire de séance : Mme Anne Lebrun

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Régularisation acte d'échange commune / CLD : terrains station d'épuration ;
- Garantie communale pour le logement d'un agent communal.

I. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Anne Lebrun est nommée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS - VERBAL DU 2 JUILLET 2024

Monsieur le Maire fait remarquer que le procès-verbal des réunions de conseil municipal adoptera dorénavant une nouvelle présentation : numérotation, nomination et présentation complète des délibérations prises au cours de la séance. M. Linéatte souhaite néanmoins que continuent à apparaître pour chaque point les interventions des membres du conseil municipal.

M. Cheval précise que, par exemple au PETR, ce mode de fonctionnement se pratique déjà, avec d'une part les délibérations prises, et d'autre part un compte-rendu des interventions.

M. Lecot rappelle que le procès-verbal ne doit être affiché qu'après son adoption à la séance de conseil suivante. Le P.V. de la séance précédente est adopté à l'unanimité..

III. RÉGULARISATION ACTE D'ÉCHANGE COMMUNE / CLD : TERRAINS STATION D'ÉPURATION.

Délibération n° 452024 : Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée AH 106

Aux termes d'un acte reçu par Maître Fabienne LIMOUSIN-MERLIER alors notaire à Chaulnes le 18 août 2008, avec la participation de Maître LACOURTE, notaire associé à Paris,

La commune de Chaulnes a cédé à titre d'échange au profit des sociétés alors dénommée NORBAIL IMMOBILIER et OSEO FINANCEMENT un terrain sis sur son territoire, figurant au cadastre de ladite commune, à savoir :

- Section AH numéro 106 lieudit « la remise » pour une superficie de 1ha 28a 07 ca
- Section AH numéro 94 lieudit « le village » pour une superficie de 07a 45ca
- Section AH numéro 95 lieudit « chemin latéral » pour une superficie de 1a 83ca

La Commune a reçu en contre échange la parcelle sise sur son territoire cadastrée section ZT numéro 18, lieudit Chemin de Lihons, pour une superficie de 1ha 28a 43ca.

Cet échange avait pour objet de permettre le démontage de la station d'épuration alors en service sur la parcelle 106 pour en implanter une nouvelle sur d'autres parcelles appartenant à la commune de CHAULNES.

L'acte d'échange est intervenu alors que la parcelle AH numéro 106 constituait le terrain d'assiette de la station d'épuration de l'époque, équipement affecté à l'usage du public, dépendant donc du domaine public communal par nature incessible.

Les travaux de démolition de la station d'épuration implantée sur ladite parcelle AH 106 ce sont achevés le 05/09/2011 date à laquelle son affectation à l'usage du public a cessé.

A ce jour cette parcelle est bâtie et constitue une partie de l'entrepôt logistique appartenant à la société SOGIDEF. Pour rétablir cette situation, il est proposé de constater la désaffectation depuis le 05/09/2011 de la parcelle sise Commune de CHAULNES, cadastrée section AH numéro 106 puis de procéder au déclassement de ladite parcelle.

DELIBERE

- La désaffectation de ladite parcelle est prononcée à compter du 05/09/2011 ;
- Le déclassement de la parcelle sise commune de CHAULNES cadastrée section AH numéro 106 depuis le 05/09/2011 est constaté ;
- La désaffectation de ladite parcelle est prononcée à compter de cette même date
- Monsieur le Maire est autorisé à signer tous actes et pièces se rapportant à cette opération et en particulier tous actes ayant pour objet de constater le transfert de propriété de la parcelle AH numéro 106 dans le patrimoine des coéchangistes parties à l'acte du 18 août 2008 ou de leurs ayants – droit et de confirmer le transfert de propriété à la commune de la parcelle alors cadastrée section ZT n°18.

Vote : Par 19 Voix POUR (dont 5 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

M. Linéatte rappelle également l'historique des échanges réalisés pour mener conjointement depuis 2004 les deux projets : construction de la nouvelle station d'épuration et réalisation des bâtiments CLD / SOGIDEF. Il précise que le propriétaire actuel souhaite revendre ses locaux, qu'il aurait trouvé preneur, d'où l'objet de la régularisation demandée et de cette réunion urgente de conseil municipal.

M. Cheval rappelle le passage d'un aqueduc souterrain, passant sous certaines parcelles déjà déclassées.

IV. GARANTIE COMMUNALE POUR LE LOGEMENT D'UN AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe qu'un agent communal est en passe d'obtenir un logement locatif. Le bailleur exigeant la nomination d'un garant, Monsieur le Maire propose de se renseigner pour savoir si la commune peut se porter garant en faveur de cet agent.

M. Linéatte rappelle les difficultés rencontrées pour créer et trouver du logement locatif, les contacts et relances réguliers effectués auprès des bailleurs, le projet avec l'AMSOM dont les travaux doivent débuter en Septembre (ancienne perception et terrain derrière la mairie)

Avant de clore la séance, M. Linéatte présente le document proposé par la fondation du patrimoine, dans le cadre du mécénat qui va se mettre en place pour les travaux de l'église. Un retour sur des éventuelles remarques est souhaité pour le 15 Août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

RAPPEL

DROITS ET DEVOIRS DE CHACUN

Vagabondage d'animaux
 Pendant vos promenades en compagnie de vos animaux sur la voie publique ou dans les espaces verts, nous vous rappelons que vous devez absolument les tenir en laisse pour la sécurité de tous.



DU BLEU DANS LE CIEL, MAIS PAS SEULEMENT...

La commune a le plaisir d'annoncer que plusieurs de ses monuments emblématiques ont récemment été repeints grâce à l'engagement bénévole d'un chaulnois. Cette action, réalisée avec soin et passion, permet de redonner éclat et fraîcheur à ces symboles importants de notre patrimoine. Nous remercions chaleureusement cette personne pour son temps passé.



UN NOUVEAU COQ RÈGNE SUR LE CLOCHER DE LA COMMUNE !



Au sommet du clocher de l'église St Didier, le 20 septembre, sous un beau ciel bleu, notre coq gaulois a été remplacé par un coq de plus grande taille et de style gothique. Il a été béni par le père Jules DOSSAH, en présence des élus, lors de la messe du samedi 06 juillet.



De tous temps et dans toutes les cultures, le coq est l'animal associé au lever du soleil, au retour de la lumière. Chez les chrétiens, il est le symbole de la vigilance du clergé qui veille sur sa basse-cour de fidèles...

LE COLIS DES AÎNÉS

Les aînés sont la mémoire de nos villages et c'est important d'avoir une pensée pour eux. Les fêtes de fin d'année approchent et c'est l'occasion de leur montrer que l'on ne les oublie pas. Comme chaque année des conseillers municipaux passeront chez les personnes âgées de 70 ans et plus, ainsi que chez les personnes en situation de handicap, pour leur apporter un colis de fin d'année composé de différents produits alimentaires. Cela permet d'échanger un peu avec les personnes et apporter parfois un peu de réconfort. Cette année la distribution aura lieu les vendredi 13 et samedi 14 décembre.



Livres enchantés



LIVRES ENCHANTÉS OU LIVRES EN CHANTS THÉS ?

Catherine et Didier Corrion ! Ces noms vous sont-ils familiers ? Ce sont deux passionnés de livres et de gens qui, il y a déjà 8 ans, ont

fait le pari fou d'ouvrir au cœur de Chaulnes une librairie indépendante.

Leur rêve est devenu réalité en offrant à la ruralité un service que l'on trouve principalement en ville ou sur internet : les livres !

Au cœur du Santerre où notre niveau culturel est parfois moqué, Catherine et Didier touchent les têtes et les âmes en proposant plus de 9000 ouvrages.

Si le livre est payant (le même prix qu'ailleurs), le service lui est gratuit, parfois même en bonus l'anecdote, la petite histoire, l'échange et le coup de cœur !

A qui la première histoire sur la petite souris, le premier conte de Noël, le premier livre de grand ?

A qui l'histoire d'amour au bout du monde ou la sombre histoire de meurtre en Baie de Somme ?

A qui les maintenant célèbres Mangas, les BD historiques, les découvertes scientifiques ?

A qui son manuel scolaire, son livre de musique ou d'équitation ?

Lire, découvrir, apprendre...

La librairie de Chaulnes accepte les chèques lire collégiens, la carte génération HDF et le Pass culture. Vous pouvez également y trouver des fournitures scolaires, cartes et cadeaux, mais le but de nos libraires, pas comme les autres, était de créer un commerce, certes, mais également un lieu de vie et de rencontres.

Cet été, leur rêve se concrétise un peu plus. Agrandissement, travaux, rangement, nous avons retrouvé une librairie plus spacieuse et en bonus un espace salon de thés : thés, café, chocolat chaud, bubble tea, milk shake, et autres gourmandises. De quoi vous poser, profiter, découvrir ou redécouvrir l'un des derniers commerces atypiques de la ruralité, de notre ruralité !



LA TEOMI, TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE



Terre de Picardie a décidé de mettre en place la TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) sur l'ensemble de son territoire. La TEOMi va remplacer la TEOM actuelle que vous payez sur votre foncier bâti.

La TEOMi comprend une part fixe (80%) et une part variable (20%). Les enquêtes auprès des habitants ont été réalisées à Chaulnes fin mai, début juin et vous avez été doté d'un nouveau bac pucé et d'un nouveau badge d'accès à la déchèterie.

Le volume des bacs mis à disposition est adapté à la taille du ménage.

Volume des bacs	Attribution	Tarif appliqué dès la 1 ^{ère} levée
120 litres	Foyers de 1 à 3 personnes	2,00 €
240 litres	Foyers de 4 personnes ou +	4,00 €
360 litres	Petits immeubles et commerces	6,00 €
660 litres	Grands immeubles et collectifs	12,00 €



À partir du 1^{er} janvier 2025, le nombre de levées sera comptabilisé par foyer et déterminera la part variable de votre TEOMi. Une période test aura lieu d'octobre à décembre 2024.

Règles de collecte du bac :

Les bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte. **Seul le bac de Terre de Picardie est collecté, les sacs au sol ne seront pas collectés.**

Attention : Les bacs ne doivent pas rester sur le trottoir, car tout bac gris sorti sera collecté et comptabilisé.

(Référence : Guide « SPÉCIAL TEOMi » distribué dans toutes les boîtes aux lettres et sur www.terredepicardie.fr)



La déchèterie

La nouvelle carte d'accès à la déchèterie sera obligatoire à compter du 1^{er} Octobre 2024.

A partir du 1^{er} janvier 2025, chaque foyer pourra effectuer 30 passages gratuits par an à la déchèterie.

Au-delà, 5 € par passage supplémentaire seront comptabilisés dans la part variable de la TEOMi.

Chacun peut agir sur sa poubelle en :

- Triant ses emballages,
- Compostant ses biodéchets,
- Donnant aux associations,
- Réparant / Réutilisant,
- Évitant le gaspillage alimentaire...

(Référence : « Le guide du Tri » distribué dans toutes les boîtes aux lettres et sur www.terredepicardie.fr)

UN BON DÉPART POUR LE COMPOSTAGE PARTAGÉ À CHAULNES !



Installés depuis le 26 juillet, les deux premiers sites de compostage partagé de la commune ont rencontré une participation grandissante au fil des semaines. Le premier bac situé au niveau du parking de l'école a été rempli en à peine deux mois. Le second situé rue Pierre et Marie Curie a un taux de remplissage un peu moins rapide mais qui reste correct.

Ce projet, déployé par le SMITOM du Santerre en lien avec la Communauté de Communes Terre de Picardie et la commune de Chaulnes, offre désormais une solution de tri des biodéchets à tous les habitants.

Vous souhaitez rejoindre le mouvement ?

Pour participer, rien de plus simple : il vous suffit de trier vos biodéchets en respectant les consignes avant de les déposer dans l'un des deux sites de la commune :

- Parking de l'école
- Rue Pierre et Marie Curie, en face des appartements

Toutes les semaines, un guide composteur du SMITOM du Santerre réalise un suivi pour veiller au bon déroulement du processus de compostage. Le compost ainsi produit sera valorisé dans les espaces verts et le fleurissement de la commune.



Un grand bravo aux Chaulnois pour leur engagement en faveur de la réduction des déchets.

SUR LA COMMUNE, UN BANC ROUGE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



Chaque année, en France, de nombreuses femmes décèdent sous les coups de leurs conjoints ou ex-conjoints. Les appels à l'aide et les signaux d'alerte des victimes restent encore rares tout comme la prise de conscience des témoins directs ou indirects de ces violences. Dans ce cadre, le Département cofinance l'achat et l'installation de bancs rouges dans les communes de la Somme, qui le souhaitent, pour dire « non » aux violences faites aux femmes. Une initiative symbolique.

Le conseil municipal a récemment voté à l'unanimité l'installation d'un banc pour symboliser la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Ce banc a pris place derrière l'église. Il comporte une plaque avec les numéros de téléphone utiles pour les victimes ou témoins de violences.



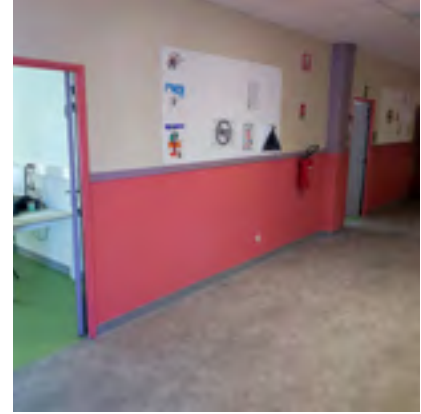
COLLÈGE ARISTIDE BRIAND

Une rentrée sereine et riche en projets

Çà y est !! Le collège Aristide Briand a effectué sa rentrée sous le soleil début septembre.



L'établissement s'est refait une beauté pendant l'été avec des travaux de rénovation des sols : tous les couloirs et salles des 1^{er} et 2^{ème} étages ont été refaits avec des couleurs plus chatoyantes. Des travaux de chauffage ont également été faits au rez-de-chaussée, ils continueront dans les étages aux vacances de la Toussaint.



Dès le lundi 2 septembre, les nouveaux arrivants de 6^{ème} ont eu leur journée dédiée. Au programme : accueil et découverte de leur nouvel outil de travail, des outils informatiques, activités sportives de cohésion (longue paume, relais, etc...) et le repas du midi à la cantine. En fin de journée, les parents ont pu rencontrer les professeurs principaux de leurs enfants.



Le mardi dès 8h00, ce fût au tour des 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} de retrouver leurs camarades : dès 10h00, les emplois du temps de tous les élèves ont démarré.

Cette année encore le collège proposera de nombreux projets sportifs / culturels / autres :

- Section longue Paume, Français culture antique en 6^{ème} , Bi langue allemand, LCE en 3^{ème},
- une association sportive très dynamique (les «Badgers») avec participations aux rencontres UNSS,
- le cross du collège avant les vacances d'automne,
- les projets culturels de niveau 1 (6^{ème} et 5^{ème}) et niveau 2 (4^{ème} et 3^{ème}) ont déjà démarré,
- des sorties / voyages facultatifs : Italie, Angleterre, séjour VTT, ...
- un accompagnement personnalisé pour les élèves de 3^{ème}, les stages de découverte de l'entreprise pour les 3^{ème}, le salon de l'orientation en janvier 2025 pour les 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

D'autres projets, moments, actions, ... viendront se greffer au fil de l'année 2024-2025.

Encore une année dense et intense !! Merci à tous les personnels pour leur engagement.

DES NOUVELLES DES MAISONS SPORT SANTE :



Nous continuons les activités sport santé sur Harbonnières et Chaulnes durant la période septembre 2024 à juin 2025, la reprise des activités a eu lieu le 10 septembre et il reste encore des places à pourvoir sur les 2 territoires.

Pour rappel, les activités sont adaptées et réservées aux personnes ayant majoritairement plus de 50 ans, désireuses de reprendre une activité physique et sportive sécurisée et/ou porteuses de pathologies.

Les activités se déroulent le matin avec **deux créneaux** sur chaque secteur, **9h15-10h30** ou **10h45-12h**, les mardis à Harbonnières (salle des fêtes) et les **mercredis à Chaulnes (école Robert DOISNEAU)**.

Le coût est de 40 euros minimum par an pour un ou deux créneaux. Besoin d'une prescription médicale et d'un entretien réalisé au préalable par l'éducateur Activité Physique Adaptée (APA) afin de déterminer les objectifs, avoir des renseignements sur le potentiel futur usager et réaliser un bilan (questionnaire et tests physiques).

Pour rappel : Le dispositif « Maison Sport Santé » a pour but de détecter, d'accueillir et d'orienter les personnes souhaitant développer ou reprendre une activité physique adaptée à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge. Ces personnes orientées sur prescription médicale, sont prises en charge et accompagnées par les professionnels de la santé et du sport du Comité Départemental de la Somme.



Convivialité!

Santé!

Sport!

Plaisir!

REJOIGNEZ-NOUS !

Territoire PETR Cœur des Hauts-de-France :
 Haute Somme : Péronne Epehy
 Terre de Picardie : Harbonnières Chaulnes
 Est Somme : Ham Nesle

maisonsportsante80@ufolep80.org

03.22.52.49.16

La démarche

4 étapes pour une reprise réussie !

- 1** Visite Médecin Traitant
 Délivrance d'une prescription d'activité physique adaptée
 Remplir les questionnaires du livret
- 2** Prise de Rdv & d'information Maison Sport Santé
 03 22 52 49 16
 Rendez-vous individuel en présentiel
 Évaluation individuelle
- 3** Par l'éducateur Activité Physique Adaptée en fonction de vos aptitudes
 Séances d'activités physiques adaptées
- 4** Évaluation à 1, 5 et 10 mois

CYCLO CLUB CHAULNOIS

«Rien ne se compare au simple plaisir de faire du vélo.» – John F. Kennedy

Au cœur de la Thiérache

Le 7 juillet, nous prenons la direction de la Thiérache pour une randonnée que nous apprécions tous chez nos amis cyclos isariens. Après avoir profité des parcours organisés par Ch'Tiot Vélo de Voulpaix, nous partageons un pique-nique avant de prendre le chemin du retour.



Brevet Fédéral 100 km et 150 km

Le 8 septembre, c'était le 4ème Brevet Fédéral organisé par le Cyclo Club Chaulnois. Cette année, en deuxième option, une boucle de 50 Km est ajoutée pour obtenir un brevet 150 Km. Au retour, chaque participant reçoit un diplôme homologué par notre Fédération et partage un moment convivial. Merci aux 40 participants et merci aux adhérents pour leur investissement, garant de la réussite de cette journée. Rendez-vous est pris pour un « 5ème Brevet Fédéral » en 2025.



Chantilly / Le Crotoy

Les 21, 22 et 23 septembre, nous passons le weekend au Crotoy au camping de la Baie. 5 cyclos ont parcouru les 170 km de Chantilly – Le Crotoy le samedi et nous avons souhaité profiter de cette randonnée pour partager un moment convivial entre adhérents et leurs familles.



Découverte Club

Le 28 septembre, à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité, le Cyclo Club Chaulnois organise sa deuxième journée découverte pour promouvoir le cyclotourisme. 7 non licenciés se sont joints à nous sur les trois balades proposées dont Flavien, jeune cyclo de 14 ans qui a déjà promis de prendre sa licence au club.

Agenda

Nous nous associons aux animations communales et vous proposons la Randonnée du Téléthon, inscription sous forme de dons libres intégralement reversés à l'AMF Téléthon, ouverte à tous.



Port de casque obligatoire pour les moins de 12 ans, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

Pour tous renseignements... 06.84.17.28.11

CyCloCément, Le Président, Daniel REMY



À vélo tout est plus beau !



CHORALE EN SANTERRE

Une année de chant avec Chorale en Santerre
Venez nous rejoindre...

La chorale a repris ses répétitions en septembre avec plusieurs nouveaux choristes que nous sommes enchantés d'accueillir pour cette rentrée.

Certes ce n'est pas facile de commencer une activité nouvelle : il y a plein d'appréhensions et nous les avons toutes connues. Pour être à l'aise, il faut parfois 2 mois ou 3 mais cela nous apporte bien-être physique et moral ainsi que le plaisir de faire de nouvelles connaissances et amis.

Surtout n'hésitez pas et osez persévérer pour trouver le plaisir de chanter ensemble et en concert.

L'argument : je ne sais pas chanter ou je chante faux, ça n'existe pas !!! Tout le monde peut chanter et peut apprendre à trouver sa place dans la chorale. Toutes les voix sont différentes et tout le monde ne peut pas chanter soprane ou ténor mais dans une chorale il y a la place pour les voix basses et les voix de femmes graves dites « alti », elles sont indispensables pour chanter à 3 voix.

L'essentiel est d'être bien dirigés et pour cela nous avons une excellente cheffe de chœur qui est certes exigeante mais jamais blessante et pleine de patience avec nous. C'est ainsi que nous avons bien progressé...



Au répertoire cette année : Michel Berger, Alain Souchon, Jean-Jacques Goldman, Indochine, Florent Pagny, Slimane et Vïta et les chants déjà connus : Brassens, Gilles Vignault, Thomas Fersen, Nino Ferrer...

L'adhésion est à un prix minime qui n'a pas changé depuis 6 ans c'est 40€ pour l'année. Paiement après une période d'essai variable de 3 à 4 semaines. Classeurs et textes des chants sont offerts pour démarrer.

LES RÉPÉTITIONS ONT LIEU SALLE SAINT DIDIER LE MARDI DE 19h30 à 21H

Le dernier concert à Vauvillers s'est fort bien passé avec un article élogieux du Bonhomme Picard. Nous en sommes très fiers. Nous sommes allés chanter à Fleury, invités par le groupe Pourquoi Pas ! le 23 juin, un agréable après-midi musical et enrichissant... Peut être viendront-ils chanter près de chez nous bientôt ?



Durant le SARCOM, Concert samedi 9 novembre après-midi en l'église de Chaulnes.

Chorale en Santerre se produira avec la Chorale de l'École de Musique de Lihons et la Chorale d'Edemissen.

Manifestation organisée par le jumelage Chaulnes Edemissen.

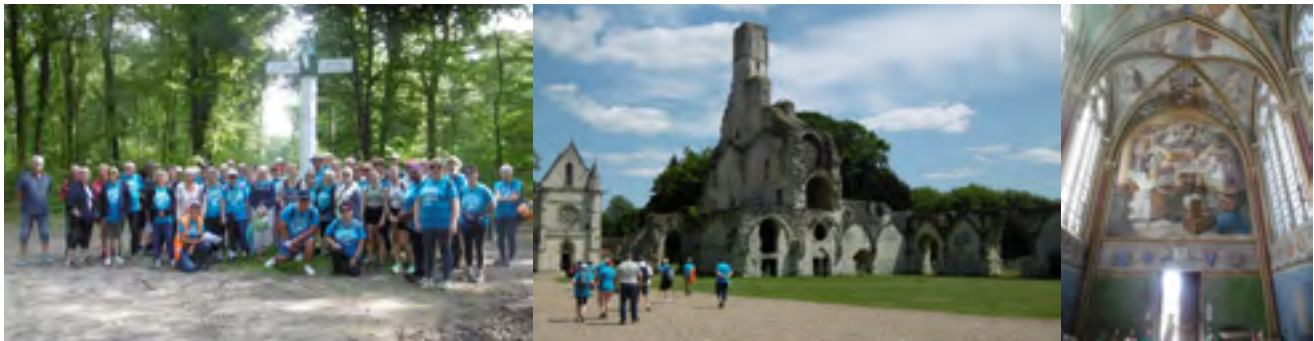
Nous travaillons nos chants pour cette occasion et le plaisir de chanter avec un grand nombre de choristes. Ce spectacle sera suivi des concerts habituels de Noël à la MARPA et dans une commune du secteur.

Photos prises en concert : Vauvillers, Cappy.

RANDO CHAULNES

Que s'est-il passé au sein de notre club durant ce trimestre ?

En juillet, nous avons passé une journée découverte au domaine de l'abbaye de Chaalis. Le matin, une balade santé a été proposée aux participants, suivie de la découverte du parc JJ Rousseau à Ermenonville, d'un repas champêtre et d'une visite libre du domaine de Chaalis (les ruines de l'abbatiale, la chapelle Sainte-Marie et ses fresques de la Renaissance, la roseraie, classée « jardin remarquable », le château/musée et ses 4000 œuvres d'art et le parc de 20 Hectares).



En août, nous sommes partis découvrir le centre minier de Lewarde. Au programme, 2 randonnées et une balade santé, autour des étangs de Lécuse, découverte de la cuisine des fées, de la cuisine des sorciers, du petit train des marais, suivi d'un repas champêtre et d'une visite guidée du centre minier.



En août, 2500 marcheurs, dont une trentaine de notre club, ont participé à la 6^{ème} édition de la R'andouillette d'Arras organisée par le club des Randonneurs du Pays d'Artois.



En septembre, notre séjour annuel, qui, cette année, a emmené 60 adhérents dans le Bas-Rhin, au grand hôtel de Munster, pour une semaine. Au programme : la fête de la transhumance et de la tourte, nombre d'entre nous ont pu participer à la descente des troupeaux, des visites (la cascade de Rudlin, la confiserie des Hautes Vosges, Riquewihr, Kaysersberg, Eguisheim, Colmar, le musée de la maison du fromage), des dégustations, des repas régionaux et surtout des rires, de la convivialité et de la bonne humeur, comme à chacune de nos sorties.



Mais septembre, c'est aussi une nouvelle saison qui commence. Les enfants et petits-enfants ont repris le chemin des écoles, ils ont choisi leurs activités sportives et/ou culturelles. Mais vous, qu'allez-vous faire ? Vous aimez marcher ? Pourquoi ne pas rejoindre notre club ?

Adhérez à notre association, c'est la certitude d'avoir accès à toutes ses activités :

- Le lundi, c'est randonnée ou rando Santé+
- Le mardi, c'est marche nordique
- Le jeudi, c'est rando Santé et c'est **nouveau**, Balade Santé, parcours de 3 km,
- le dimanche, c'est randonnée

Le montant de l'adhésion, pour l'année est de :

- 53€ pour une personne seule, soit un peu plus de 1€ par semaine, en effet les activités du club ne sont interrompues que 2 semaines par an.
- 58€ pour un parent seul avec enfants (moins de 25 ans)
- 106€ pour un couple avec enfants (moins de 25 ans)

De plus, certaines mutuelles prennent en charge cette adhésion.

Un covoiturage est organisé au départ de la mairie, tous les parcours ont été reconnus par nos animateurs, nous marchons autour de Chaulnes, dans les villes et villages rayonnants de 15 à 30 kms de Chaulnes (en fonction de la distance à parcourir).

Vous vous posez encore des questions, alors, n'hésitez plus, appelez au 07 66 55 31 00.

L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE CHAULNES VOUS ATTENDRA LE

Lundi 25 novembre 2024, de 14 h à 18 h, Salle St Didier pour sa dernière collecte de l'année. Venez nombreux, vos dons sont précieux.

Amicalement.
La Présidente
Marie-Aimée Beulque



ASSOCIATION BABYFOOT SANTERROIS

Le football de table est ouvert à toutes et tous, c'est une activité tendance, originale et surtout conviviale.

Renseignements auprès de :
Michaël Denis, Président
babyfootsanterrois@gmail.com

Jour d'ouverture de l'association :
Vendredi de 17h45 à 19h45



ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE PICARDIE

Les cours de FM et la chorale



ON RECRUTE !

- Chorale : le mercredi de 19h30 à 21h00
- Atelier Jam : le samedi de 14h15 à 15h15
- Atelier Musiques Actuelles : le mercredi de 20h00 à 21h00
- Orchestre : le samedi de 16h30 à 18h00

AGENDA

- 2 octobre : rencontre intergénérationnelle à la MARPA de Rosières
- 19 octobre : **concert des lauréats** à 16h30 à Lihons
- 9 novembre : **concert-échange** avec la chorale Dorémissen d'Ede-missen et la chorale en Santerre à 17h00 à l'église de Chaules
- 24 novembre : **remise des diplômes** au Centre Socioculturel de Chaules à 15h00
- 1er décembre : messe de sainte Cécile à 11h00 à l'église de Chaules
- 14 décembre : **orchestrades** de Noël à Péronne
- 29 janvier : **audition** des élèves à 18h00 à Lihons

Tous ces événements sont gratuits.

<http://emhp.fr.gd>
ecoledemusiquedehautepicardie@laposte.net
20 place Henri Sy- 80320 Lihons



SOCIÉTÉ DE LONGUE PAUME

Finales des championnats à Méry la bataille le 7 juillet

Journée qui clôturé les championnats en 6/6 avec l'attribution des titres dans les 10 catégories jeunes et adultes.

2 titres de champions chez les jeunes pour la SLP Chaulnes.

Les juniors sont champions après avoir dominé le championnat toute la saison.

Idem pour les minimes.

Les cadets majoritairement composés de minimes sont vice-champions.

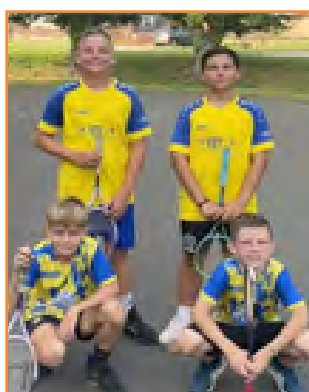
Championnats de France 2 contre 2

3 titres de champions chez les jeunes: en benjamins, en minimes, en juniors.

3 titres de vice-champions en cadets ; en juniors et en minimes (finales 100 % chaulnoises).



Champions
benjamins



Champions (debout)
Et vice-champions
minimes



Vice-champions
cadets



Champions et
vice-champions juniors

Coupes de France à Rosières le 1^{er} septembre

Journée des coupes de France organisée par le club de Rosières a vu 2 équipes chaulnoises victorieuses en 1^{ère} et 3^{ème} catégories et finalistes en 2^{ème} catégorie.



Vainqueur
Coupe de France 1^{ère} cat



Finaliste
Coupe de France 2^{ème} cat



Vainqueur
Coupe de France 3^{ème} cat

Résultats des championnats 1/1

3 titres de champions pour les chaulnois et 2 titres de vice-champions à l'issue des championnats.



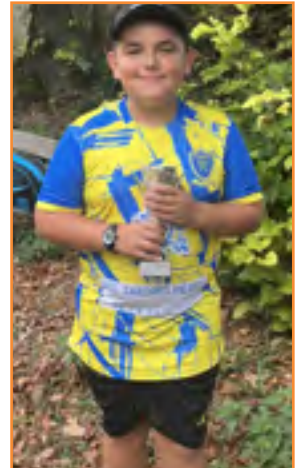
L Denorme
Chpt 1/1
2ème cat



K Ricard
Chpt 1/1
4ème cat



H De Matos
Vice Chpt
et K Ricard
chpt 1/1 juniors



E Gallet
Vice Chpt 1/1
cadets

S.L.P. CHAULNES BADMINTON

Pendant les travaux au gymnase de Chaulnes :

S.L.P. Chaulnes Badminton

**REPRISE DU
BADMINTON**

mercredi à 19h
vendredi à 18h
au gymnase de rosieres

pour les lycéens
et les adultes

renseignements au 06.42.13.59.29

Rétrospectives :

Festivités du 13 juillet : la réderie a réuni une cinquantaine d'exposants. Malgré une fréquentation timide, le stade s'est rempli pour écouter « L'Héroïne Stones » cover band des Rolling Stones et assister au feu d'artifice.

Bourse militaria du 11 août : de retour à Chaulnes après 4 ans d'absence, la bourse militaria a remporté un grand succès (parmi les visiteurs des Anglais, des Allemands, des Belges, des Luxembourgeois).

Chaulnes auto expo : avec l'aide de Lise Hénon, Justin Desportes et leurs amis Justin, Micka, Sullivan, Camille, Clément, Lise, la première édition du Chaulnes auto expo a rassemblé 68 voitures. Le soir, le groupe 49:3 a interprété les standards des groupes nationaux et internationaux pop rock. Malheureusement, le mini feu d'artifice est resté dans son emballage, météo oblige !

Overdrive 2024 : Ouverture du festival avec le groupe Off Stage (pop rock), groupe issu de l'école de musique de Haute Picardie, la première grande scène pour ce groupe qui a vraiment « assuré ». Bloom de Saint Valéry (pop rock), gagnants du tremplin de juin 2024, ont interprété leurs compositions. Mihalis de Noyon, leur musique est inspirée de Pink Floyd. Ce groupe travaille sur l'élaboration d'un double album, Bodygeez (fun rock blues), ses 10 musiciens sont originaires des Hauts de France : 1 trombone, 2 trompettes, 1 batteur, 2 choristes, 1 chanteur, 1 organiste, 2 guitaristes. Larger Than Life, changement de rythme avec ce groupe de Heavy Rock de Reims. Red Beans & Pepper Sauce de Toulouse, du Rock Blues à leur « sauce » pour ce groupe qui écume les festivals de France, Belgique, Suisse, Allemagne depuis une décennie « UN TRES GRAND GROUPE ». Orion, l'univers de Metallica au CSC de Chaulnes, « FERMEZ LES YEUX METALLICA EST SUR SCENE », une grande partie de leur répertoire interprété avec en final Enter Sandman Cover.

Salon du bien-être des 12 et 13 octobre : Au menu de ce salon : praticien en massage assis type amma, réflexologue plantaire, numérologue, savons bio artisanaux, shampoing, magnétiseuse, apicultrice, bougies, galets fondants, diffuseur à bâtonnets, bijoux et accessoires aimantés (magnétothérapie), massage du corps, bijoux de peaux repositionnables, lithothérapie, voyance, sophrologue et yoga du rire, reiki... Soit 15 stands pour le bien-être et quelques centaines de visiteurs ce week-end.

Les manifestations à venir :

- le 2 Novembre : **Repas Halloween.**
- le 8 Décembre : **Marché de Noël.**
- le 14 Décembre : **Repas du Téléthon.**
- le 21 Décembre : **Loto de Noël.**
- le 25 Janvier : **Warm up métalfest, renseignements à venir (sélection).**
- le 8 février : **Repas dansant, renseignements à venir.**
- le 15 mars : **Repas dansant de la saint Patrick, renseignements à venir.**



SPORT

AAE CHAULNES FOOTBALL

Activité : **Football**

Lieu : Stade, rue de Nesle

Président : Jérémy Da Costa

Tél : 06 66 65 13 44 (Alexandre Lecot)

BOULE LYONNAISE CHAULOISE

Activité : **Jeu de boules**

Lieu : Boulodrome, rue Jean Lebas

Président : Thierry Gallais

Tél : 06 38 86 19 12

Mail : thierry.gallais0804@orange.fr

CYCLO CLUB CHAULOIS

Activité : **Cyclotourisme**

Lieu : Chaulnes / Hauts-de-France

Président : Daniel Remy

Tél : 06.84.17.28.11

Mail : cycloclubchaulnois@ffvelo.fr

JUDO CLUB CHAULOIS

Activité : **Judo**

Lieu : Dojo, impasse du gymnase

Présidente : Morgane Thébaud

Tél : 06 74 11 09 20

Mail : judochaulnes@gmail.com

SOCIÉTÉ DE LONGUE PAUME

Activité : **Sport de balle frappée**

Lieu : Terrain avenue Jean Jaurès

Président : Philippe Denorme

Tél : 06 42 37 31 11 (Thomas Lelièvre)

Mail : s.l.p.chaulnes@wanadoo.fr

CHAULNES BADMINTON

Activité : **Sport de balle frappée**

Lieu : Impasse du gymnase

Président : Philippe Denorme

Tél : 06 42 13 59 29

Mail : s.l.p.chaulnes@wanadoo.fr

TENNIS CLUB

Activité : **Sport de balle frappée**

Lieu : Terrains extérieurs, rue de la sablonnière. Terrains couverts, rte d'Hallu.

Président : Dimitri Flament

Tél : 06 18 40 02 38

RANDO CHAULNES

Activité : **Randonnée pédestre**

Lieu : Départ de Chaulnes

Président : Jacky Declercq

Tél : 07 66 55 31 00

Mail : marche.rando.chaulnes@gmail.com

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Activité : **Chasse**

Lieu : Chaulnes

Président : Bruno Grognier

Tél : 06 03 42 08 79

MÉMOIRE FAMILLE

LES PIPIOUS

Activité : **Petite enfance**

Lieu : Rue Poulin

Président : Mickaël Delavenne

Tél : 03 22 83 97 74

Mail : crechelespipious@gmail.com

ACPG / CATM

Activité : **Cérémonies patriotiques, accompagnement**

Lieu : Mairie de Chaulnes

Présidente : Nadège Latapie-Copé

Tél : 03 22 83 80 80

Mail : accueil@mairiechaulnes.fr

ACPG / CATM CANTON

Activité : **Cérémonies patriotiques, accompagnement**

Lieu : Canton

Président : Robert Darras

Mail : robertdarras@sfr.fr

FAMILLES RURALES

Activité : **Accueil de loisirs, danse...**

Lieu : École (pour le centre)

Présidente : Séverinne Duquenne

Tél : 06 31 55 94 51

Mail : frchaulnes@gmail.com

CROIX ROUGE

Activité : **Aide, distribution, etc...**

Lieu : 36, avenue Roger Salengro

Président : Michel Brunoy

Tél : 06 82 75 65 55 (urgence)

DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE CHAULNES ET SES ENVIRONS

Activité : **Collecte de sang**

Lieu : Salle Saint-Didier, 5, rue Jean Jaurès

Présidente : Marie-Aimée Beulque

Tél : 06 23 04 70 47

Mail : moude407@gmail.com

LE SOUVENIR FRANÇAIS

Activité : **Relais mémoriel et historique**

Lieu : Terre de Picardie

Président : Marcel Queyrat

Mail : marcel.queyrat@wanadoo.fr

CULTURE, LOISIRS, MUSIQUE

BABYFOOT SANTERROIS

Activité : **Football de table**

Lieu : Route d'Hallu, local n°4

Président : Michaël Denis

Mail : babyfootsanterrois@gmail.com

CHORALE EN SANTERRE

Activité : **Musique et chant**

Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès

Présidente : Thérèse Cattani

Tél : 03 22 83 98 90

Mail : cattanitherese@hotmail.fr

CLUB DE L'AMITIÉ

Activité : **Activités diverses**

Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès

Présidente : Marie-Thérèse Denorme

Tél : 03 22 85 44 23

MODEL CLUB DU SANTERRE

Activité : **Aéromodélisme**

Lieu : Terrain rue du chemin de fer

Président : Luc Rigaux

Tél : 07 52 03 98 82

Mail : modelclubdusanterre80@gmail.com

DANSES DE SALON

Activité : **Danse**

Lieu : Centre socio-culturel rue Poulin

Président : Claude Merlin

Tél : 07 68 32 12 73

Mail : claude.merlin2@free.fr

MOTO CLUB DESPERADOS

Activité : **Balades moto**

Lieu : Région

Président : Laurent Jérôme

Tél : 06 07 23 91 76

Mail : lolo3fj@gmail.com

POKER CLUB CHAULOIS

Activité : **Jeu de cartes**

Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès

Président : Dominique Géraut

Tél : 06 23 83 28 05

Mail : dominiquegeraut@sfr.fr

ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE PICARDIE

Activité : **Musique et chant**

Lieu : Place Henri Sy, 80320 Lihons

Président : Robert Billoré

Tél : 06 17 59 85 88

Mail : ecoledemusiquedehautepicardie@laposte.net

BATTERIE FANFARE

Activité : **Musique et chant**

Lieu : Chaulnes

Président : Grégory Devaux

Tél : 06 82 96 17 85

Mail : gregory.devaux@laposte.net

LES TRÉSORS DU SANTERRE

Activité : **Marché**

Lieu : Place de la Mairie de Chaulnes

Président : Joshua Potel

Tél : 06 59 75 45 27

Mail : joshuapotel@orange.fr

OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

Activité : **Manifestations diverses**

Lieu : 15A, rue de la sablonnière

Président : Arnaud Noblécourt

Tél : 03 22 83 96 88

Mail : oclchaulnes@gmail.com

JUMELAGE

COMITÉ DE JUMELAGE

Activité : **Animation et développement des relations entre villes jumelées (Chaulnes et Edemissen en Allemagne)**

Lieu : Chaulnes et Edemissen

Présidente : Marie-Françoise Avez

Tél : 06 86 34 33 51

Mail : benoit.gance@sfr.fr

DEPUIS 1784
SARCOM
 LE SALON DU SANTERRE
 SALON DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE

SALON DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE

30%
 PLUS GRAND!!!

ENTRÉE GRATUITE !



LES 8,9,10 ET 11
 NOVEMBRE 2024



PLACE DE LA MAIRIE
 80320 CHAULNES



contact@sarcom-santerre.fr

**TENTER DE GAGNER
 UN CADEAU EXCEPTIONNEL**



NOS RÉSEAUX SOCIAUX:



VENEZ DÉCOUVRIR NOS 80 EXPOSANTS PLANNING DU WEEK-END

Le vendredi à partir de 17h / Samedi - Dimanche - Lundi à partir de 10h

VEN
 08
 NOV

ACCUEIL DES COLLÉGIENS

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

RESTO AMBIANCE CHILL VIOLON

DE 19H À 22H

SAM
 09
 NOV

ANIMATION CULINAIRE

APERO ROLLIN' AND TUMBLIN' 19H

CONCERT ROCK ROLLIN' AND TUMBLIN'

À PARTIR DE 21H30

SOIRÉE NIGHT FEVER

DIM
 10
 NOV

HARMONIE BRAY SUR SOMME 15H

ORGUE DE BARBARIE DE 17H À 19H

SOIRÉE CABARET

À PARTIR DE 21H30

LUN
 11
 NOV

CÉRÉMONIE 11 NOVEMBRE

ANIMATIONS JOURNÉE



Tarte aux noix / caramel beurre salé

INGRÉDIENTS (pour 8 personnes) :

Pour la pâte :

- 200g de farine type 55
- 100g de beurre ramolli
- 1 gros œuf
- 80g de sucre en poudre

Pour le caramel beurre salé :

- 100g de sucre en poudre
- 40g de beurre demi-sel
- 20cl de crème liquide

Pour l'assemblage :

- 220g de cerneaux de noix épluchées

PRÉPARATION :

1. Préchauffez le four à 180 °C (th. 6).

Réalisez la pâte sablée et l'étaler. Faites la cuire à blanc 20 à 25 mn.

2. Pour le caramel : Mettez le sucre dans une casserole et faites chauffer sur feu moyen pour obtenir un caramel à sec. Le sucre va commencer à se dissoudre, devenir liquide puis prendre une couleur ambrée : cette opération prend environ 3 ou 4 minutes.

Dès que le sucre est transformé en caramel, retirez la casserole du feu et ajoutez délicatement une petite partie de la crème. Attention aux projections ! Remuez vivement et incorporez le reste petit à petit. Quand il n'y a plus de bouillons, ajoutez le beurre et remuez à nouveau jusqu'à consistance d'une crème moyennement liquide.

3. Assemblage : Garnissez le fond de la tarte de cerneaux de noix et versez le caramel beurre salé dessus. Laissez reposer 20 minutes avant dégustation.



COÛT : 1.90€ par personne

Exceptionnellement, le marché aura lieu le 3ème dimanche du mois de novembre, soit le 17 novembre (suite à la manifestation du SARCOM)

MARCHÉ de
CHAULNES
2024

PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

17 Novembre **Le miel**
M. JEAN-LUC COSTE

08 Décembre **L'andouille**
M. VAN COPPENOLLE - M.
VERMEERSCH (boucher charcutier
traiteur de Roisel)

12 Janvier **Les vendanges**
M. POUPARD
(vins Pays de la Loire)



Produits et Saveurs du Terroir

Le 2^{ème} Dimanche de chaque mois de 8h30 à 12h



Retrouvez nous sur facebook :

Marché du terroir "Les trésors du Santerre"

Aide l'araignée, le fantôme, les chauves-souris et les chats à rejoindre les citrouilles pour célébrer Halloween.



Trouve le bon mot, spécial Halloween.



--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--



--	--	--	--	--	--	--	--



--	--	--	--	--	--	--	--



--	--	--	--	--	--	--	--



--	--	--	--	--	--	--	--	--	--



--	--	--	--	--	--	--	--

AMBASSADE du DUC de CHAULNES à Rome (suite)

Cher lecteur, vous vous souvenez que Charles d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, alors gouverneur de Bretagne, avait été rappelé d'urgence à Versailles après le décès du pape Innocent XI survenu le 12 août 1689. Il était invité à venir prendre les ordres du roi en vue d'une nouvelle mission à Rome. Marie Rabutin Chantal, marquise de Sévigné, amie très proche de la duchesse de Chaulnes, nous en dit quelques mots dans une lettre datée du 28 août : « M. de Chaulnes arriva dimanche 21^e à Versailles où on me mande qu'il fut très bien reçu de tout le monde, le Roi ayant donné l'exemple... Le Roi a donné à ce duc cinquante mille francs pour faire son voyage ; cela est honnête, nous n'en espérons pas tant... »



Charles d'Albert d'Ailly

Charles était chargé d'une double mission : celle de soutenir la candidature du cardinal Piétro Ottoboni et celle, moins officielle mais dont tous les observateurs se doutaient, de mettre un terme aux conflits qui empoisonnaient les relations

entre la France et le Saint-Siège. Ces affaires avaient été délicates à l'époque de Mazarin ; elles s'étaient aggravées en 1662 lorsqu'une fusillade avait éclaté devant le palais Farnèse entre la garde corse pontificale et des gens de l'ambassade de France. Un des serviteurs de celle-ci avait été tué et de nombreux autres blessés. Le pape Alexandre VII avait adressé des excuses à Louis XIV. Mais celui-ci estimant que c'était insuffisant, avait exigé que le cardinal-neveu du pape se rendît à Paris pour les lui présenter personnellement. En attendant, il avait fait occuper le Comtat Venaissin, qui appartenait au Saint-Siège depuis le XIII^{ème} siècle et, pour faire bonne mesure, Avignon acheté par le pape au XIV^{ème} siècle. Le Roi-Soleil ne faisait rien à moitié.

A l'époque, le Comtat Venaissin, entre le Dauphiné et la Provence comprenait notamment les villes de Carpentras, Cavaillon, Vaisons-la-Romaine, L'Isle-sur-la-Sorge...

En cas de désaccord avec le pape, il était commode pour la monarchie française, soit d'augmenter les droits de douane, soit d'occuper les possessions du Saint-Siège. Le cardinal-neveu Flavio Chigi vint à Fontainebleau présenter les excuses d'Alexandre VII et les troupes françaises évacuèrent Avignon et le Comtat Venaissin. Mais en 1688, l'extension de « la régale » par Louis XIV provoqua un nouveau conflit.

La régale était un privilège octroyé par le pape, permettant à un monarque de percevoir les revenus d'un évêché pendant la vacance du siège. Ce droit était considéré comme provisoire et à tout moment révoquant. Mais peu avant l'élection d'Innocent XI (1679), Louis XIV promulgua des édits déclarant que désormais tous les évêchés du royaume seraient soumis à la régale. Un évêque osa refuser de respecter les édits et fit appel au pape. Innocent XI adressa successivement trois brefs* au roi de France en le menaçant de la colère divine. Le roi convoqua une assemblée du clergé lors de laquelle Bossuet se distingua par ses discours sur l'autonomie de l'Église de France vis-à-vis du Vatican. Les droits du roi de France dans la nomination des évêques y furent affirmés et il fut décidé que ces principes seraient enseignés dans les universités. Le roi fit enregistrer ces décisions par le Parlement sous forme d'édit royal qui fut ultérieurement appelé « Déclaration des 4 articles ». Le pape riposta par un bref adressé à tous les évêques, les incitant à ne pas appliquer ces édits. Prudemment, les évêques demandèrent

au Parlement de trancher. Il n'était évidemment pas question que le Parlement déplaise au roi et le Parlement lui donna raison. Chacun campait sur ses positions lorsqu'un nouveau conflit survint en 1686 : celui des « franchises », c'est à dire des immunités dont bénéficiaient à Rome chaque ambassade et le quartier les entourant. Il y avait ainsi autant de juridictions que d'ambassadeurs. La confusion juridictionnelle était telle que la moitié de la ville servait d'asile au banditisme. En 1680, Innocent XI, en sa qualité de chef des Etats pontificaux, supprima toutes les franchises dans la ville de Rome où désormais la police, les tribunaux et la législation dépendraient de son autorité.



Innocent XI

Les Nations représentées s'inclinèrent sauf la France ; Louis XIV ne souhaitait probablement pas accepter une décision du pape avec lequel il était en désaccord sur d'autres points. En 1687, il nomma comme ambassadeur à Rome le marquis de Lavardin qui arriva escorté d'une centaine de soldats armés. Le pape menaça d'excommunier ceux qui violeraient sa décision de supprimer les franchises. Provocateur, le marquis assista,

le 24 décembre, à la messe de minuit en l'église Saint-Louis des Français. Le lendemain, l'église fut frappée d'interdit et Lavardin excommunié. En France, le Parlement déclara nulles la suppression des franchises et l'excommunication de Lavardin. Ce n'était pas vraiment de sa compétence mais la crise était telle que l'on n'était plus à ça près. Louis parla de débarquer des troupes à Civitavecchia et déclara la guerre au pape. En octobre 1688, l'armée royale occupa le Comtat venaissin et Avignon qui furent rattachés à la Provence dont le gouverneur était le comte de Grignan.

Vous avez compris, cher lecteur, que vous deviez connaître tous ces faits pour comprendre la complexité de la mission du duc de Chaulnes auprès du successeur d'Innocent XI.

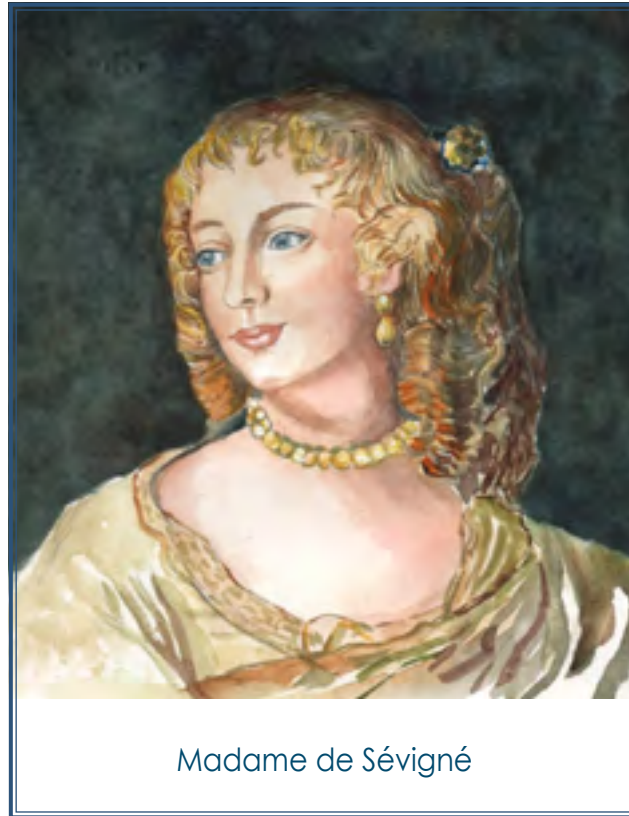
Et nous devons ajouter que tous ces conflits s'inscrivaient dans le contexte très sensible des querelles religieuses qui, en France, n'avaient cessé de tourmenter les esprits et les âmes au cours de ces années : jansénisme, quiétisme, calvinisme, révocation de l'Édit de Nantes... De surcroît, ces querelles n'étaient jamais purement religieuses, elles étaient soutenues par des groupes de pression dissimulant des conceptions et des ambitions politiques si bien que les papes successifs étaient indirectement incités à intervenir dans des luttes de pouvoir internes à la France.

Le pape avait été « ulcéré par les piques gallicanes dont Bossuet, fidèle porte-voix de la royauté (l'avait lardé lors de l'assemblée du clergé (1682). Sa Sainteté, de méchante humeur, (faisait) la grève des investitures d'évêques, au grand dommage des diocèses du royaume ! » (E. Le Roy Ladurie). C'était une réponse non seulement à Bossuet mais surtout au roi qui estimait que désormais, ce serait lui qui nommerait les évêques.

Sur le chemin de Rome, Charles d'Albert fut rejoint à Lyon par les cardinaux français. Vingt-huit galères les attendaient à Toulon. Au passage, le duc de Chaulnes s'arrêta à Grignan où il s'entretint avec le comte de Grignan, lieutenant général de la Provence et avec la comtesse qui vous vous en souvenez, était la fille de Madame de Sévigné. Le comte et la comtesse n'ignoraient pas que les négociations qui allaient commencer avec le nouveau pape, dès son élection, impliqueraient forcément la restitution du Comtat Venaissin et d'Avignon au domaine pontifical. Tous deux s'en désolaient car les revenus générés par cette région et cette ville étaient appréciables.

Depuis Toulon, la délégation française fut transportée à Livourne puis elle gagna Rome où l'arrivée du duc fut saluée par une salve de coup de canons tirée en son honneur.

Pietro Ottoboni était né à Venise le 22 avril 1610. Après de brillantes études juridiques il avait été gouverneur, successivement, de plusieurs villes des Etats pontificaux. Fait cardinal en 1652, il avait été nommé grand inquisiteur de Rome et secrétaire du Saint Office par Innocent XI. Au cours de sa carrière, il avait eu l'occasion de ren-



Madame de Sévigné

contrer M. et M^{me} de Chaulnes avec lesquels il entretenait d'excellentes relations. Son élection ne fut pas facile. Il fallut recourir à la procédure des « accès » qui, conformément au droit canon, permettait aux cardinaux, en cas de ballottage, de reporter leur vote sur un autre candidat ; la formule consacrée commençait par « accedo domino... » (« je me joins à... »). Finalement, Pietro Ottoboni fut élu le 6 octobre 1689 à l'âge de 79 ans et choisit de s'appeler Alexandre VIII. La France restitua le Comtat Venaissin et Avignon au Saint-Siège. Le nouvel élu savait qu'il devait son élection au duc de Chaulnes et il ne manqua pas de lui adresser ainsi qu'à son épouse des messages amicaux. « Madame de Chaulnes a reçu un bref de son ami le pape, le plus obligeant du monde. Ils n'ont guère accoutumé de dire qu'ils doivent leur exaltation à quelqu'un : vous verrez qu'il ne marchande pas à dire qu'il doit la sienne à Monsieur l'ambassadeur, selon les intentions du roi. » écrit M^{me} de Sévigné à sa fille le 27 novembre 1689.

Cependant, le nouveau pape poursuivit la politique de ses prédécesseurs et ne céda rien sur la régale et la nomination des évêques. Par la bulle** « Inter multiplices » du 4 août 1690, il condamna derechef la revendication royale sur la régale. Dans ses Mémoires, le duc de Saint-Simon n'y va pas par quatre chemins :

« Ce pape que le duc de Chaulnes avait mis sur le Saint-Siège, avait trompé la France. »

Son pontificat ne dura que 16 mois ; il mourut le 1^{er} février 1691.

Il fallut 5 mois pour désigner son successeur. Le cardinal Antonio Pignatelli fut élu le 12 juillet et couronné le 15 sous le nom d'Innocent XII. Cette fois, le duc de Chaulnes n'y était pour rien. Cependant, dans une lettre adressée à M^{me} de Sévigné le 20 juillet, il précisa « j'espère beaucoup de ce nouveau pape ». Mais celui-ci, tout

comme ses prédécesseurs, maintint le principe de la nomination des évêques par le pape et par lui seul. La mission principale de Charles-d'Albert était un échec même s'il avait obtenu de légères concessions sur d'autres affaires.

Mais en France, le contexte politique avait changé. Confronté à des revers militaires extérieurs, à de nouvelles querelles religieuses à l'intérieur, Louis XIV était devenu demandeur vis-à-vis du Saint-Siège.

Le duc de Chaulnes rentra en France à la fin du mois d'octobre 1691. En 1695 le roi lui retira la gouvernance de la Bretagne pour lui donner celle de la Guyenne. Le duc en conçut une vive contrariété et, dit-on, en mourut (1698) à l'âge de 73 ans. Comme il n'avait pas d'enfant, il n'y eut plus de duc de Chaulnes jusqu'en 1711, date à laquelle les titres de duc de Chaulnes et pair du royaume furent relevés par Louis-Auguste, fils de Charles-Honoré de Luynes, duc de Chevreuse.

Louis-Auguste d'Albert d'Ailly devint ainsi le 4^{ème} duc de Chaulnes. Il avait 35 ans.

1711, c'est aussi l'année de la rédaction des fameuses « Tables de Chaulnes » dont le titre exact est « Plans de gouvernement pour être proposés au duc de Bourgogne », texte conçu et rédigé au château de Chaulnes par

Fénelon, archevêque de Cambrai, les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers et probablement par le 4^{ème} duc de Chaulnes.

Charles d'Albert savait que Louis-Auguste prendrait sa succession car cette éventualité avait été prévue dans le contrat de mariage de Charles Honoré d'Albert duc de Luynes (fils de son cousin germain) avec Jeanne Marie Colbert en 1667.

Vous vous souvenez, cher lecteur que Fénelon, l'archevêque de Cambrai, brillant, charmeur et ambitieux, était le précepteur du jeune duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV. Ce prélat espérait, lorsque son élève aurait accédé au trône, réformer la France de manière à restaurer les prérogatives des Grands du royaume. Fénelon fut également impliqué dans la querelle du Quiétisme.

Fénelon, qui avait irrité le roi dans cette



Le palais Farnèse

affaire, fut exilé dans son diocèse en juillet 1697. Mais, depuis Cambrai, il pouvait se rendre à Chaulnes pour y rencontrer le duc de Beauvilliers ainsi que le duc de Chevreuse et son fils Louis-Auguste qui, par la suite, rédigèrent avec lui les « Tables de Chaulnes ». Il est probable que Charles d'Albert, 3^{ème} duc de Chaulnes, bien que décédé à Paris le 4 septembre 1698 participa à leurs conversations.

Quoi qu'il en soit, le vaste plan de réformes préconisé ne fut jamais mis en œuvre en raison de la mort prématurée du duc de Bourgogne victime, comme sa femme, d'une rougeole ou d'une scarlatine infectieuse, le 18 février 1712. Son 3^{ème} fils survécut ; c'était le futur Louis XV.

Quant à Louis-Auguste d'Albert d'Ailly, 4^{ème} duc de Chaulnes, il connut une brillante carrière militaire. Mais ceci est une autre histoire.

Marcel Queyrat, Président honoraire du Comité cantonal du Souvenir Français.

Aquarelles de Martial Fouquet.

Notes :

* Bref : lettre close du pape portant son sceau de cire rouge et relative à une (ou plusieurs) affaire précise.

** Bulle : Lettre patente du pape avec un sceau supportant une boule de plomb. Une bulle est désignée par les 1ers mots du texte.



Alexandre VII

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présentée sur www.fondation-patrimoine.org. Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans l'acte Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts

FONDATION DU PATRIMOINE

Hauts-de-France
268, boulevard Clémenceau
59700 Marcq-en-Barœul
03 20 82 79 67
hautsdefrance@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org



Suivez-nous sur



COMMUNE DE CHAULNES

Rue des Lieutenants Terpraut et Grenier
80320 Chaulnes
03 22 83 80 80
mairie.chaulnes@wanadoo.fr



FONDATION



DU
PATRIMOINE

Je donne !

Pour la
restauration de

L'église Saint-Didier de Chaulnes

Somme



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Chaulnes - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur

www.fondation-patrimoine.org



Concerne votre Bulletin Municipal



Enquête auprès des lecteurs...

Aidez-nous à améliorer le Bulletin Municipal. Merci de retourner ce coupon à la mairie. Votre avis nous intéresse !

Nous en profitons pour vous informer que le bulletin, en 2025, ne sera réalisé que 3 fois par an au lieu de 4 aujourd'hui.

- 1. Fin Janvier 2025**
- 2. Mi-Juin 2025**
- 3. Mi-October 2025**

1) Le bulletin est distribué dans votre boîte aux lettres. Vous le lisez : (entourer votre réponse)

En totalité En partie Parfois Pas du tout

2) Quelles sont les rubriques qui vous intéressent le plus (plusieurs réponses possibles) :

- Les permanences
- Le mot du Maire
- Les services médicaux
- Les séances du Conseil Municipal
- Bien vivre à Chaulnes
- La parole aux associations
- Les informations diverses
- Côté cuisine
- Le coin des enfants
- Un peu d'histoire

3) Quels genres d'informations souhaiteriez-vous trouver en plus dans ce bulletin :

.....
.....

4) Voyez-vous des améliorations à apporter, si oui, lesquelles :

.....
.....
.....
.....

Nous tiendrons compte, dans la mesure du possible, de vos remarques.

